



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9316<sup>e</sup>** séance

Jeudi 4 mai 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Cassis .....	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Albanie .....	M. Hoxha
	Brésil .....	M. Costa Filho
	Chine .....	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis .....	M. Abushahab
	Équateur .....	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique .....	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
	France .....	M <sup>me</sup> Jarraud-Darnault
	Gabon .....	M. Biang
	Ghana .....	M <sup>me</sup> Hackman
	Japon .....	M. Ishikane
	Malte .....	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique .....	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki

## Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Bujar Osmani, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Osmani.

**M. Osmani** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Suisse pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour la toute première fois, à un moment où nous sommes confrontés à des situations dramatiques à travers le monde. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès durant votre présidence. En outre, je voudrais exprimer ma gratitude pour l'invitation qui m'a été faite de présenter aux membres du Conseil de sécurité la vision politique, les priorités et les initiatives de la présidence de Macédoine du Nord de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2023.

Mon discours en tant que Président en exercice de l'OSCE sera un appel à l'action, un appel à la recherche de la paix, sans plus tarder. Une guerre terrible fait rage à notre porte, en Europe et dans la zone de l'OSCE. Cette guerre risque d'avoir des conséquences graves, qui pourraient mettre en péril la paix et la stabilité dans le monde. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'objectif de l'OSCE est de renforcer la stabilité et la coopération en favorisant la confiance et un dialogue constructif de Vancouver à Vladivostok. La question qui se pose est la suivante : où en sommes-nous aujourd'hui ? Avons-nous été à la hauteur des principes et des valeurs que nous nous sommes engagés à respecter ? La stabilité a été brisée, la confiance est perdue et la coopération est quasiment inexistante. Le dialogue, lorsqu'il existe encore, est de plus en plus empoisonné.

Il y a 30 ans, l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, proposait sa vision de l'absence de guerre, mais surtout

de l'existence d'une paix durable. J'ai été heureux d'apprendre que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général Guterres a fait l'objet d'un débat hier dans cette salle (voir S/PV.9315). L'ONU et l'OSCE doivent joindre leurs efforts et œuvrer avec détermination à la promotion et à la préservation de la paix, car aucune organisation ne peut y parvenir seule. Ce n'est que grâce à la collaboration et à l'assistance mutuelle que nous pourrions créer un monde sûr et prospère pour tous.

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'en appelle à la synergie entre l'ONU et l'OSCE pour instaurer la paix pour notre génération et les générations à venir. La nature de la coopération entre l'OSCE et l'ONU doit évoluer en fonction de l'évolution des défis qui pèsent sur la sécurité. Nous devons devenir plus pragmatiques et plus orientés vers l'action. Au cours des 30 dernières années, l'ONU et l'OSCE ont établi des liens forts et ont collaboré très étroitement sur le plan opérationnel. Il nous faut resserrer ces relations encore davantage à présent.

La Macédoine du Nord a pris la présidence de l'OSCE le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, dans les circonstances les plus difficiles et périlleuses qui soient. Les membres du Conseil le savent, notre devise est « *It's about people* » (l'enjeu, ce sont les êtres humains). Je tiens à dire deux mots de la raison qui nous a poussés à opter pour cette approche. La politique, ce n'est pas gagner ou perdre. L'enjeu tient dans les gens que nous représentons : leur vie, leurs espoirs et leurs rêves. En tant que dirigeants, nous avons la responsabilité solennelle de les servir, de les protéger et de veiller à ce que leur voix soit entendue. Le monde est aux prises avec des difficultés sans précédent, et ce sont les personnes qui en paient le prix. Il est grand temps de nous mobiliser et de prendre des mesures énergiques. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps quand les gens continuent de souffrir. Jamais il ne s'est moins agi d'idéologie, de géopolitique ou de profit personnel. Jamais il n'a été aussi important de mettre au premier plan le bien-être des personnes. Nous ne pouvons pas ignorer les appels déchirants à la justice, à la liberté et à la dignité. Nous ne pouvons pas détourner le regard de la souffrance humaine ni nier les droits humains fondamentaux. Il faut agir collectivement, maintenant.

Depuis quelques années, l'OSCE se heurte à des problèmes qui ont trouvé leur point culminant dans l'agression à grande échelle que mène actuellement la Russie. Cette agression érode les bases mêmes de l'Organisation en violant les dispositions de l'Acte final d'Helsinki. La Fédération de Russie a enfreint de manière flagrante les principes fondamentaux du droit international convenus

par tous. J'ai entamé mon discours par un appel à l'action immédiate pour la paix, et de la même manière, je profite de l'occasion pour exhorter une fois encore la Russie à mettre fin à cette guerre et à retirer ses forces du territoire souverain de l'Ukraine. D'immenses dégâts ont déjà été infligés, et chaque jour de plus que dure l'agression prolonge la souffrance humaine. J'ai pu voir de mes propres yeux les difficultés endurées par la population à Borodianka, près de Kyïv, lors de mon premier déplacement à l'étranger en tant que Président en exercice de l'OSCE. Je me suis rendu dans un camp à proximité qui accueille les personnes touchées par la guerre, les déplacés, dont la plupart sont des civils innocents, personnes âgées ou enfants. J'ai entendu leurs récits déchirants, leur vécu bouleversant. Ils ne méritent pas de connaître ce sort et doivent être libérés de la peur de la guerre. Ils méritent la justice. L'application du principe de responsabilité est aujourd'hui un impératif moral, dans la mesure où il s'agit du moyen le plus efficace d'éviter que ce désastre ne se reproduise ailleurs.

Dans notre programme pour la présidence de l'OSCE en 2023, les conflits prolongés et le travail des opérations de l'OSCE sur le terrain sont une autre de nos grandes priorités. C'est dans ce cadre que je me suis rendu en République de Moldova plus tôt cette année, étant donné que la situation concernant le règlement de la question de la Transnistrie demande une attention plus étroite de l'OSCE. En tant que Président en exercice, j'ai fait part de ma disposition à soutenir des propositions susceptibles de faire avancer le processus dans le bon sens.

De mes récentes visites dans le Caucase du Sud, autre zone de conflit prolongé, il ressort que globalement la situation nécessite que les initiatives qui encouragent le dialogue en faveur d'une paix durable et de la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan soient appuyées. Notre présidence vise une solution pacifique, globale et durable aux désaccords qui opposent et affligent les Azerbaïdjanais et les Arméniens. Comme la dernière fois, et pendant que j'y étais, j'ai également abordé les préoccupations humanitaires concernant le corridor de Latchine, et en particulier les conséquences directes du problème sur la population locale. Au vu des faits survenus récemment, je tiens à insister une fois encore sur notre détermination à ce que l'OSCE soit une instance propice à l'aplanissement des divergences dans le Caucase du Sud, et j'appelle toutes les parties à recourir au dialogue sincère et à la négociation de bonne foi.

S'agissant de la Géorgie, je me félicite du dernier cycle de discussions internationales en date, tenu à Genève il y a deux semaines. En tant que Présidente de l'OSCE, la Macédoine du Nord est résolument pour le maintien de cet espace de dialogue essentiel, sous la direction conjointe de

l'ONU, de l'OSCE et de l'Union européenne. Ces canaux et ces processus diplomatiques doivent rester ouverts, non seulement pour éviter une nouvelle escalade, mais aussi pour remédier aux conséquences du conflit de 2008. La visite du point de passage d'Odzisi a été particulièrement marquante, parce que j'ai pu voir directement les effets de sa fermeture prolongée et l'état des lignes de division. Il est regrettable de constater qu'au XXI<sup>e</sup> siècle il existe encore un mur de séparation qui divise la population touchée par le conflit. Le blocage complet de la liberté de circulation des gens dans cette zone est intenable et contraire aux principes fondamentaux de l'OSCE et aux idéaux de la civilisation.

Dans les prochaines semaines, je prévois de me rendre auprès des missions de l'OSCE qui opèrent sur le terrain en Europe du Sud-Est. Ces déplacements interviennent à un moment crucial dans l'évolution de la région. Je tiens notamment à saluer les progrès obtenus entre le Kosovo et la Serbie à Ohrid, en Macédoine du Nord, sous les auspices de l'Union européenne. Il est encourageant que les deux camps se soient dits prêts à assumer leurs responsabilités concernant l'application de l'annexe à l'accord conclu à Bruxelles.

En Bosnie-Herzégovine, je continuerai de promouvoir la notion d'une seule et même voix au service d'une vision commune et de renforcer les mandats de réconciliation et d'instauration de la confiance. La mise en œuvre des autres priorités figurant dans notre programme pour la présidence de 2023 dépendra en grande partie de la situation en matière de sécurité. Malgré toutes les difficultés, nous persisterons à favoriser la sécurité humaine en appuyant la croissance économique durable et la coopération environnementale, à défendre les droits humains fondamentaux et à encourager la tolérance et la non-discrimination comme conditions d'une sécurité globale. Tout cela étant dit, je voudrais ajouter que nous n'épargnerons aucun effort ni la moindre énergie pour veiller à ce que l'OSCE soit fonctionnelle et souple. Les défis qu'il lui faut relever sont considérables, mais pas insurmontables. Nous poursuivrons notre action dans le cadre de l'Organisation et travaillerons ensemble pour venir à bout des problèmes qui menacent son efficacité. Cela suppose entre autres de lui garantir un financement adéquat, de consolider ses institutions et de s'assurer qu'elle a le soutien des États membres. Il faut garder à l'esprit que l'OSCE n'est pas seulement une plateforme de dialogue pour pays aux vues divergentes, mais également une communauté de nations censée partager une même vision de la paix et de la stabilité. Nous devons œuvrer ensemble, dans la solidarité et l'unité, à la concrétisation de cette vision.

Rien n'est plus précieux qu'une vie humaine. Médecin de profession, je m'efforce quotidiennement de sauver des vies. J'ai vu la souffrance provoquée par la maladie et j'ai été témoin du combat naturel de l'être humain pour la vie. Je veux croire que la guerre n'est pas inhérente à la nature humaine. Il s'agit d'une catastrophe anthropique qui fauche des centaines, voire des milliers de vies en un instant. La guerre ne relève ni de la nécessité ni de la destinée. Dans la plupart des cas, elle procède d'un choix humain délibéré, le pire et le plus terrible, et il est de notre devoir d'y remédier et de faire ce qui est juste. La paix constitue la force motrice du multilatéralisme et le plus précieux idéal de l'humanité. Nous devons donc unir nos forces autour de notre quête commune de la paix. Après tout, l'enjeu ce sont les êtres humains.

**Le Président** : Je remercie M. Osmani de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

Tout d'abord, merci encore une fois à S. E. Bujar Osmani pour son exposé. La Suisse soutient pleinement le Président en exercice dans cette tâche difficile pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année.

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine représente le plus grand défi à notre sécurité coopérative en Europe et en Asie centrale. Je réitère ici l'appel à la Fédération de Russie à mettre un terme à cette agression et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Cette guerre a déjà fait trop de souffrance ; elle a déjà fait trop de dégâts. Mes pensées vont aux millions de victimes, aux morts, aux blessés et aux familles séparées, obligées de fuir de leur foyer. Je pense aussi aux victimes indirectes, ailleurs dans le monde, qui subissent de plein fouet les effets sociaux, économiques et environnementaux de ce conflit. Ces individus, déjà vulnérables avant la guerre, se trouvent aujourd'hui dans une situation dramatique. C'est inacceptable.

La devise choisie par la présidence actuelle de l'OSCE, « *It's about people* » (l'enjeu, ce sont les êtres humains), est plus que jamais d'actualité. Notre responsabilité première est de protéger la population civile. Cette responsabilité constitue l'essence même du lien entre l'OSCE et l'ONU. Au moment où nous fêtons le trentième anniversaire du partenariat entre l'ONU et l'OSCE, nous devons réaffirmer notre volonté de renforcer cette coopération. Qu'il me soit permis de rappeler quelques faits.

Premièrement, au niveau politique et militaire, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité

au monde. Sa présence au plus près du terrain dans 13 pays a un effet stabilisateur dans des régions comme les Balkans occidentaux, le Caucase ou l'Asie centrale. Grâce à ses missions, l'OSCE crée et entretient des partenariats solides avec les autorités et les institutions locales et nationales, mais également avec la société civile et avec d'autres organisations internationales. Ses activités en matière de promotion des droits des minorités, d'observation électorale ou encore de réformes institutionnelles sont ainsi basées directement sur les besoins des pays.

Deuxièmement, dans sa dimension humaine, l'OSCE dispose de mécanismes qui documentent les violations les plus graves des droits de l'homme, par exemple par le Mécanisme de Moscou, comme c'est le cas actuellement en Ukraine. La paix est impossible à gagner sans justice pour les victimes et leurs familles.

Troisièmement, enfin, dans la dimension économique et environnementale, l'OSCE s'emploie activement à relever des défis qui ont un impact sur chacun d'entre nous. L'OSCE mène des travaux essentiels dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, notamment la gestion durable des ressources en eau et la prévention des conflits.

Notre débat d'aujourd'hui, ainsi que le débat public organisé sous la présidence suisse du Conseil de sécurité hier (voir S/PV.9315), est également pertinent pour les régions au-delà de l'Europe car l'OSCE, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, partage les objectifs de nombreuses autres organisations régionales. En mettant l'accent sur la prévention et sur la création d'une paix durable, ces organisations peuvent apporter une contribution commune importante à la mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la paix proposé par le Secrétaire général António Guterres.

En conclusion, oui la guerre en Ukraine est un sérieux revers pour l'OSCE, elle qui a été fondée pour garantir la sécurité en Europe, mais compte tenu de sa nature inclusive, l'OSCE reste essentielle de par la confiance, dont on a parlé hier, qui doit lier les États membres et par les synergies fondamentales qu'elle crée avec l'ONU. À l'approche du cinquantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, celui-ci doit rester notre référence en matière d'architecture de paix et de sécurité commune en Europe. Il nous appartient aussi à tous de préserver la capacité d'action de l'OSCE, et la Suisse est prête à faire sa part.

Nous ne devons pas accepter que le futur de l'Europe se joue selon le droit de la force. La Suisse s'engage pour y opposer la force du droit. Nous encourageons

toutes les parties présentes à en faire de même car, je le répète, il s'agit certes de sécurité, mais avant tout « *It's about people* ».

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que nous accueillons le Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, M. Bujar Osmani, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et nous le remercions de ses observations importantes. Je voudrais le féliciter pour les efforts qu'il a déployés et le travail qu'il a accompli depuis qu'il assume cette importante responsabilité, malgré des circonstances très difficiles.

Hier, comme l'a rappelé le Président, le Conseil a tenu un débat public sur la confiance comme moyen de parvenir à une paix durable (S/PV.9315). Difficile de trouver un exemple plus marquant et plus réussi que celui de la Macédoine du Nord, qui s'est précisément transformée en investissant dans la confiance et la coopération, ce qui a eu des effets positifs sans précédent sur la stabilité, le développement et la prospérité du pays. Nous avons écouté très attentivement l'exposé du Ministre et tenons à exprimer notre plein appui aux priorités de la présidence : une OSCE souple et qui fonctionne bien, la promotion de la sécurité humaine, le respect des droits humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, en tant que conditions préalables à une sécurité globale.

La séance d'aujourd'hui marque le trentième anniversaire de la signature du Cadre de coopération et de coordination entre l'ONU et l'OSCE. En tant que pilier important de l'ordre international basé sur des règles, l'OSCE joue un rôle essentiel dans le traitement de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. La coopération, la collaboration et le partenariat entre les deux organisations sont donc essentiels et doivent être renforcés. Si l'on peut raisonnablement affirmer que beaucoup a été accompli au cours des trois dernières décennies, force est de constater que la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE reste très précaire et que, depuis l'année dernière, elle est gravement menacée. La fin de la guerre froide a été l'un des principaux événements historiques et transformateurs pour l'Europe et le monde. Elle a permis de tourner la page sur un continent divisé et un climat de peur, de méfiance et d'instabilité, et a ouvert la voie à davantage de coopération et de dialogue entre les nations, sur la base de principes convenus et de valeurs partagées. Cela a été ce

que j'appellerais une deuxième renaissance européenne, et l'OSCE s'est avérée une plate-forme importante pour débattre des questions liées à la sécurité globale, ainsi que des mesures de confiance et de sécurité. Malgré les efforts cyniques déployés actuellement pour saper et diminuer son rôle, l'OSCE demeure aussi pertinente aujourd'hui qu'au moment de sa création.

Même si la guerre froide est terminée, la Russie a fortement ravivé son esprit par son appétit, ses rêves et ses projets impérialistes. La poursuite des attaques barbares contre l'Ukraine, comme la dernière en date à Kherson, les discours extrémistes d'anciens et d'actuels responsables, y compris les menaces répétées d'emploi d'armes nucléaires, et la décision incendiaire et irresponsable de déployer des armes nucléaires tactiques au Bélarus ne sont que quelques-unes des actions qui témoignent d'une politique flagrante et délibérée visant à déstabiliser l'espace de l'OSCE, à raviver les craintes d'affrontements majeurs et à relancer des débats que beaucoup d'entre nous espéraient et croyaient qu'ils appartenaient au passé.

Nous condamnons à nouveau avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée, illégitime et injustifiée que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine. Après 16 mois, la guerre se poursuit avec des conséquences tragiques, d'importants coûts humains et humanitaires, la perte quotidienne de vies civiles innocentes, la destruction généralisée d'infrastructures civiles critiques, de graves reculs économiques et des conséquences dévastatrices sur le pays, la région et au-delà. Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité choquants, y compris la torture et le viol, ont été commis en Ukraine et sont dûment documentés par l'ONU ainsi que par l'OSCE, dans le cadre du Mécanisme de Moscou. Ces crimes ne peuvent rester impunis et ces éléments de preuve seront utilisés devant les tribunaux. Des efforts sont en cours pour garantir l'application du principe de responsabilité et la justice. Comme nous le savons tous, la Cour pénale internationale a déjà émis deux mandats d'arrêt contre des responsables au plus haut niveau.

Comme l'a souligné le Président en exercice, l'espace de l'OSCE est également confronté à d'autres difficultés. Un certain nombre de conflits non réglés continuent d'être une source de préoccupation, comme les situations en Transnistrie et en Géorgie, qui persistent. La recherche de règlements négociés à ces conflits doit demeurer une priorité. Sur une note plus positive, nous nous félicitons des pourparlers qui se sont ouverts au niveau ministériel entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, à Washington, à l'initiative du Secrétaire d'État Blinken. En outre, l'accord conclu à Ohrid entre le Kosovo et la

Serbie, avec l'aide de l'Union européenne et d'autres partenaires, est d'une ampleur historique et doit être mis en œuvre sans délai.

Je souhaite évoquer une autre préoccupation. Notre recours accru aux technologies et à la communication numériques – un moteur de développement d'une puissance indéniable – a également généré de nouveaux problèmes de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Les cyberattaques et la cybercriminalité constituent des menaces croissantes qui sont susceptibles d'avoir des répercussions pour les infrastructures critiques, les systèmes gouvernementaux et le secteur privé, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par des acteurs étatiques. C'est pourquoi, pour relever tous ces défis, nous avons besoin de l'OSCE et de ses mécanismes afin de pouvoir travailler ensemble à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui promeuvent la sécurité et la stabilité dans son espace, conformément à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Cela comprend les efforts visant à promouvoir le désarmement, la prévention des conflits et la gestion des crises, ainsi que les initiatives ayant pour but de renforcer les institutions démocratiques, les droits humains et l'état de droit. L'OSCE ne peut être affaiblie et ne le sera pas, parce que notre désir commun de paix et de coopération est bien plus fort que la soif de déstabilisation et de confrontation de quelque acteur que ce soit et parce que, comme cela a été dit à juste titre, pour l'OSCE, l'enjeu ce sont les êtres humains.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères Osmani de son exposé.

Depuis près de 50 ans, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle essentiel dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe, et elle reste une institution cruciale pour la sécurité européenne et euro-atlantique. Alors que le multilatéralisme traverse une période difficile, nous saluons le rôle positif que joue l'OSCE en fournissant un appui au Conseil de sécurité, qui œuvre en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Je souhaite mettre l'accent sur trois domaines en particulier.

Premièrement, l'OSCE apporte une contribution déterminante par l'intermédiaire de ses organes autonomes, tels que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et ses missions de terrain en Asie centrale, dans les Balkans occidentaux et en République de Moldova. Nous appuyons également les efforts qu'elle déploie pour faciliter le règlement pacifique des conflits en Géorgie, en République de Moldova et dans le Haut-Karabakh.

Deuxièmement, le travail de l'OSCE dans toutes ses dimensions sous-tend notre sécurité et notre prospérité communes. Ses activités portent notamment sur le développement économique, la protection de l'environnement et les changements climatiques, et nous les appuyons pleinement.

Troisièmement, nous saluons le travail qu'effectue l'OSCE par l'intermédiaire du Mécanisme de Moscou pour la dimension humaine afin de dénoncer les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et les atteintes à cette législation. Elle rend notamment compte de la répression brutale de la liberté politique et de la liberté des médias au Bélarus et demande des comptes à la Russie pour ses agissements en Ukraine.

Lorsque la Russie a lancé son invasion massive et non provoquée de l'Ukraine en février 2022, elle a transgressé tous les principes fondamentaux de l'OSCE, à savoir la souveraineté, le respect de l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières et le règlement pacifique des différends. La publication aujourd'hui du rapport du Mécanisme de Moscou de l'OSCE pour la dimension humaine sur la déportation d'enfants ukrainiens met une fois de plus en lumière les immenses souffrances causées par la guerre de la Russie. Ce rapport décrit les graves violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par la Russie et vient s'ajouter aux preuves de plus en plus nombreuses que plusieurs milliers d'enfants ukrainiens ont été arrachés à leurs familles, à leurs amis et à leurs foyers et transférés de force hors du pays.

En ces temps de crise, nous avons besoin d'organisations régionales opérationnelles et efficaces pour traiter nos problèmes communs et défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations unies et l'Acte final d'Helsinki. L'OSCE a un rôle important à jouer, mais pour ce faire, elle a besoin que les États participants honorent leurs engagements. Au lieu de cela, la Russie choisit d'entraver ses activités. À cette fin, elle retarde des décisions budgétaires essentielles, bloque les nominations de dirigeants et empêche ses institutions de défense des droits humains de faire leur travail. Nous demandons instamment aux 57 États participants de l'OSCE, y compris la Russie, de soutenir cette organisation et de veiller à ce qu'elle soit pleinement opérationnelle et dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de sa tâche importante. Le Royaume-Uni remercie de nouveau l'OSCE du travail qu'elle accomplit et renouvelle son appui à la présidence macédonienne.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Osmani, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),

de son exposé instructif et détaillé. Le Brésil suit les activités de l'organisation et salue le travail qu'elle accomplit en matière de prévention des conflits. Nous appuyons une coopération active entre l'ONU et l'OSCE, basée sur le Cadre de coopération et de coordination de 1993.

Tout au long de son histoire, l'OSCE a offert une plateforme de dialogue ouvert sur la sécurité en Europe, contribuant dans de nombreux cas à apaiser les tensions entre l'Est et l'Ouest et à prévenir le déclenchement d'affrontements armés. Plus récemment, elle a joué un rôle important dans la surveillance des cessez-le-feu dans les Balkans, le Caucase et d'autres régions de l'espace post-soviétique. Le Brésil apprécie également à leur juste valeur les efforts que l'OSCE consacre à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et au renforcement de l'état de droit. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue en avril de la vingt-troisième Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par les participants à l'adoption de politiques énergiques pour contrer les agissements des groupes criminels.

Bien que l'OSCE ne réussisse pas toujours à prévenir le recours aux armes, comme en témoigne l'effondrement des Accords de Minsk, il serait regrettable que cette plateforme ne puisse plus être utilisée pour s'entretenir avec franchise des questions d'intérêt commun. Nous déplorons l'incident qui s'est produit durant la session parlementaire de février et espérons que la situation relative à la présidence de l'organisation en 2024 pourra être débloquée. La gravité des crises en Europe et en Asie centrale exige que les membres de l'OSCE rétablissent son esprit traditionnel de coopération. Les récentes interactions de M. Osmani en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan lui ont donné l'occasion d'évaluer les menaces qui pèsent sur la stabilité du Caucase du Sud.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer l'inquiétude du Brésil face à l'escalade des tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi qu'aux signes de détérioration de la situation humanitaire dans le corridor de Latchine. La mise en place d'un point de contrôle pourrait compliquer davantage la situation et entraver les perspectives de règlement pacifique. La libre circulation des personnes et des biens dans le corridor de Latchine est essentielle pour éviter l'effondrement d'une situation humanitaire déjà précaire. Nous encourageons les Gouvernements des deux pays à s'abstenir de tout propos qui pourrait mener à la violence et à dialoguer en vue de parvenir à un règlement pacifique de leurs différends.

Le Brésil estime que l'OSCE pourrait jouer un rôle constructif dans le règlement du conflit en Ukraine.

Mais pour cela, il faudra que ses membres abandonnent la logique de l'isolement et se lancent dans un effort sincère en faveur du dialogue.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et je le remercie de son exposé instructif et perspicace. Nous félicitons la Macédoine du Nord d'avoir choisi de mettre l'accent sur les personnes pendant sa présidence. Malte lui accorde toute sa confiance et réaffirme son appui total à l'OSCE.

Dans un contexte de sécurité instable en Europe, Malte continue d'attacher une grande importance au multilatéralisme et appuie vigoureusement le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE. Cette coopération nous permet de trouver des solutions plus efficaces et plus efficaces. Le concept d'approche globale de la sécurité, propre à l'OSCE, demeure pertinent pour relever de manière adéquate les défis multidimensionnels qui se posent. Espace de dialogue irremplaçable sur la politique et la sécurité, de Vancouver à Vladivostok, l'OSCE est une instance pour l'adoption de mesures de confiance, l'accent étant mis sur la prévention des conflits, ainsi que sur la gestion des crises, au moyen de la diplomatie. Nous nous félicitons également des mesures prises par l'OSCE pour se pencher sur les questions relatives à la coopération économique et environnementale, y compris les changements climatiques.

Nous réaffirmons notre appui à la dimension humaine de l'OSCE, à ses institutions et instruments autonomes, ainsi qu'à tous les efforts qui mènent à la paix et au dialogue et permettent de désamorcer les tensions et de renforcer la confiance dans la région. L'action menée par l'OSCE a été et demeure essentielle dans les situations inscrites à l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales, telles que les conflits du Haut-Karabakh, de l'Ossétie du Sud, de l'Abkhazie et de la région de Transnistrie. Malte attache une grande valeur aux efforts de médiation de l'OSCE et à l'exercice de ses bons offices par le déploiement de missions et de représentants spéciaux. Nous nous sommes félicités de la dernière visite en date du Président en exercice de l'OSCE en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Arménie, et nous appuyons les efforts qui continuent d'être déployés pour s'attaquer aux problèmes de sécurité et instaurer une paix durable, ainsi que pour promouvoir et renforcer la coopération entre l'OSCE et ses États participants dans la région. Nous restons pleinement déterminés à contribuer au dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans le Caucase du Sud. À cet égard, nous tenons à souligner à nouveau notre préoccupation face

aux conséquences humanitaires désastreuses du blocus du corridor de Latchine. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées, compte tenu de l'extrême urgence de la situation, de cesser toute action entravant l'accès humanitaire.

Bien que tous les États participants de l'OSCE aient réaffirmé leur détermination à recourir à des moyens pacifiques pour régler tous les différends, tant individuellement que collectivement et sur la base de la coopération et du respect mutuel, les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme se poursuivent dans la région. En réalité, la Russie continue de violer de manière flagrante la Charte des Nations Unies et les principes fondateurs de l'OSCE, tels qu'ils sont consacrés par l'Acte final d'Helsinki et par les documents de base ultérieurs, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. L'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine sape l'architecture de sécurité européenne et menace la paix et la stabilité sur le continent et au-delà, tout en ébranlant une confiance déjà affaiblie. Ces agissements ont des conséquences durables, qui touchent non seulement l'Ukraine et la région, mais aussi des millions de personnes partout dans le monde. Nous profitons de l'occasion pour exhorter une fois de plus la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre, à retirer ses forces militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et à choisir le dialogue et la diplomatie, seuls outils à même de restaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Par ailleurs, nous appelons une nouvelle fois la Russie à mettre en œuvre sans tarder les recommandations formulées dans le dernier rapport en date du Mécanisme de Moscou, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour permettre le retour des enfants déplacés ou déplacés de force en Ukraine ainsi que de leurs familles, et à s'abstenir de tout nouveau transfert.

Pour terminer, nous pensons que le renforcement de la coopération fructueuse et de longue date entre l'ONU et l'OSCE ne fera que renforcer notre capacité de relever les défis complexes en matière de sécurité qui se posent dans l'espace de l'OSCE.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères de Macédoine du Nord et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Osmani, de ses observations éclairantes.

La situation actuelle sur le continent européen doit tous nous inciter à réfléchir à ce que la communauté internationale a appris depuis la fin de la Seconde Guerre

mondiale. Elle doit également nous amener à réaffirmer notre attachement aux principes mêmes qui sont reflétés à la fois dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki, adopté par le prédécesseur de l'OSCE. Ces principes sont le respect de la souveraineté de toutes les nations, le règlement pacifique des différends et l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

L'ONU bénéficie grandement de sa collaboration avec des organisations régionales telles que l'OSCE aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les activités menées par l'ONU avec l'OSCE sont un bon exemple de la manière dont les deux organisations peuvent tirer parti de leurs atouts respectifs pour prévenir les crises, promouvoir des solutions diplomatiques, surveiller l'application des accords et éviter la résurgence des conflits. Cette fonction reste plus que jamais essentielle dans le contexte actuel, à l'heure où l'OSCE est confrontée à un défi fondamental en raison de la guerre en Ukraine. Le conflit en cours a brisé d'innombrables vies et déraciné plus de 8 millions de personnes, dont la grande majorité a cherché refuge dans les États de l'OSCE. Toutefois, il ne s'agit pas d'une question exclusivement européenne. Le conflit a exacerbé l'insécurité alimentaire, les risques nucléaires et la polarisation dans le monde entier. Il a également provoqué de profondes divisions au sein de l'espace de l'OSCE et entre ses États participants.

Parallèlement, dans les Balkans occidentaux, il convient de renforcer et d'exploiter la dynamique encourageante qui a conduit à la conclusion, en février dernier, d'un accord entre le Kosovo et la Serbie, facilité par l'Union européenne. Comme nous l'avons vu récemment, beaucoup reste à faire pour mettre en œuvre ces engagements. En Bosnie-Herzégovine, les discours de haine continuent de nuire à la coexistence pacifique et à la tolérance, qui demeurent des piliers essentiels à l'édification de sociétés plurielles et résistantes et qui pourraient aider le pays à aller de l'avant. Qu'il s'agisse de faciliter la coopération, d'encourager l'action diplomatique et le dialogue ou de chercher à désamorcer les tensions, l'objectif des institutions multilatérales est clair. Il s'agit de relever collectivement et de manière constructive les défis communs. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est depuis des décennies une importante instance de renforcement de la compréhension et de promotion d'un tel dialogue en Europe. Depuis sa création en 1990, l'OSCE joue un rôle important dans le règlement des conflits sur le continent grâce à la collaboration

constructive de ses nombreux membres. Si l'OSCE veut continuer à jouer ce rôle aujourd'hui, cette mission doit rester au cœur de l'organisation. Sa diplomatie et ses efforts de désescalade sont plus que jamais nécessaires.

Dans les années 70, le processus d'Helsinki a contribué à renforcer la confiance et à désamorcer les tensions au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. De toute évidence, nous devons aujourd'hui encourager ce même esprit de dialogue de fond et de confiance mutuelle afin de promouvoir un retour à la stabilité en Europe. Pour leur part, les Émirats arabes unis resteront un partenaire dans l'action menée pour bâtir des ponts et maintenir la confiance, tandis que nous nous efforçons de préserver la paix et la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Hackman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Osmani, Ministre des affaires étrangères de Macédoine du Nord et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie de son exposé détaillé et de sa présidence active, qui repose sur la détermination à améliorer la vie et la sécurité humaine de plus d'un milliard de personnes au sein des 57 États participants de l'OSCE.

Au cours des 30 dernières années, les relations de plus en plus étroites entre l'ONU et l'OSCE, établies sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ont largement contribué à l'exécution du mandat principal du Conseil de sécurité, à savoir la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le concept global de sécurité de l'OSCE, y compris ses dimensions politique, militaire, économique, environnementale et humaine, a conservé son utilité s'agissant de préserver l'ordre de sécurité européen et de garantir une paix et un développement durables. Cependant, le contexte mondial dans lequel nous sommes appelés à maintenir la paix et la sécurité aujourd'hui est de plus en plus complexe et fragile, en particulier pour la région européenne. C'est pourquoi, alors que nous célébrons ce mois-ci le trentième anniversaire de la signature du Cadre de coopération et de coordination entre l'ONU et l'OSCE, nous devons nous attacher à rechercher des moyens nouveaux et originaux de renforcer nos capacités collectives pour faire face aux menaces actuelles et futures qui pèsent sur la sécurité de la région.

Le Ghana reste extrêmement préoccupé par l'aggravation de la situation en matière de sécurité en Europe, marquée par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cette guerre, qui dure depuis 15 mois maintenant, est devenue l'épicentre de bouleversements politiques au niveau mondial, tandis que

les crises alimentaire, énergétique et des carburants qui en résultent persistent, à des niveaux record. Nous sommes vivement préoccupés par les récentes conclusions d'études indépendantes selon lesquelles les dépenses militaires, en particulier en Europe, ont atteint les mêmes niveaux que pendant la guerre froide, ce qui aggrave encore cette situation instable en matière de sécurité. Nous avons également été témoins d'actions menées par certains États dotés d'armes nucléaires qui affaiblissent les accords de non-prolifération qui ont servi de rempart contre la guerre nucléaire. Ces phénomènes alimentent l'incertitude et renforcent nos craintes que la coopération multilatérale et le règlement pacifique des différends, principes sur lesquels reposent les deux organisations, sont de moins en moins attrayants.

Nous réaffirmons avec force la nécessité d'une cessation immédiate des hostilités en Ukraine et sommes convaincus que le dialogue et la diplomatie sont les meilleurs moyens de parvenir à une solution politique durable et globale. En ce qui concerne le soutien de l'OSCE à la mise en œuvre des Accords de Minsk, nous pensons que l'organisation doit assumer de nouveau le rôle qui est le sien en tant qu'interlocuteur crédible dans le processus de recherche d'une solution durable au conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et, plus largement, dans le débat sur l'avenir de l'architecture de sécurité européenne. Nous nous félicitons des engagements pris en faveur des aspects humanitaires de la question et saluons les travaux des équipes chargées de projets de déminage, de lutte contre la traite des personnes, de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation des répercussions de la guerre sur l'environnement.

Dans le reste de l'Europe, les tensions persistent car les efforts de paix ont été soit réduits à néant, soit bloqués par les actions des États en conflit. Nous nous félicitons donc des contacts de haut niveau établis par le Président en exercice avec les autorités de la République de Moldova, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie pour appuyer les dialogues en cours et les modalités de règlement. Nous prenons également note des efforts continus des missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Nous insistons sur l'importance de maintenir ouverts ces canaux de dialogue et d'autres formes de médiation afin de contribuer à désamorcer les tensions, à renforcer la confiance et à progresser vers les objectifs communs de la région que sont la stabilité, la paix et la démocratie.

Compte tenu des liens qui existent entre les questions de sécurité dans les différentes régions, nous pensons que l'OSCE doit établir des contacts avec d'autres organismes régionaux, en particulier en Afrique, afin de créer des synergies et d'harmoniser les efforts en

ce qui concerne des questions transversales, notamment les migrations, le terrorisme, la prolifération des armes, la cybersécurité, les droits humains, le climat et l'environnement. Nous pensons également que la participation effective et véritable des femmes à tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits, de la consolidation et du maintien de la paix doit être assurée par des mesures et des mécanismes appropriés. Nous nous félicitons donc de l'engagement de la présidence à promouvoir la participation effective des femmes à la vie publique et politique et saluons ses objectifs d'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment les journalistes et les personnalités publiques.

L'aggravation des fractures politiques sur le continent européen est due à l'absence de confiance mutuelle entre les États. Pour avancer vers un avenir plus pacifique et plus stable, les États participants de l'OSCE doivent renouveler leur engagement en faveur des principes fondamentaux inscrits dans les accords d'Helsinki et dans d'autres accords normatifs de l'organisation. Dans ce contexte, il nous semble important de rappeler aux États participants les engagements qu'ils ont pris, en vertu des principes généraux du droit international et de la Charte des Nations Unies, de s'abstenir de recourir à la force, de respecter les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, d'œuvrer au règlement pacifique des différends et de défendre les droits humains.

Les défis dont nous avons parlé aujourd'hui ont également nui au bon fonctionnement de l'OSCE dans certaines situations critiques. Si les États participants de l'OSCE veulent que celle-ci continue d'être la principale organisation de sécurité en Europe en dehors de l'ONU, ils doivent dépasser leurs divergences idéologiques et politiques et lui fournir les ressources et l'appui nécessaires pour qu'elle puisse continuer à fonctionner et garder sa pertinence au XXI<sup>e</sup> siècle, une ère en perpétuelle évolution.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour son engagement et pour son exposé édifiant.

Le trentième anniversaire du partenariat entre l'OSCE et l'ONU est une opportunité de choix pour réaffirmer le caractère fondamental de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans la réponse aux défis sécuritaires qui secouent le monde. C'est là l'esprit même et la portée du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En Europe, l'OSCE s'est révélée un véritable levier au service de la paix pour ses 57 États membres, même si son rôle et sa vocation d'entité stabilisatrice sont aujourd'hui soumis à rude épreuve. Dans ce rôle de pivot

pour la sécurité de ses membres, l'OSCE est bâtie autour du noble modèle de coopération unique, dont les fondements inscrits dans l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris consacrent la primauté de la solidarité comme pierre angulaire et l'interopérabilité de tous les domaines concourent à la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables.

Au cœur des défis auxquels l'OSCE fait face aujourd'hui, se trouve celui de la crise de confiance entre ses États membres, une crise qui semble questionner la nature et la portée même du contrat social au cœur de l'organisation, ainsi que les engagements consentis par ses États membres aux termes de ses textes fondateurs. Une situation dont elle n'aura pas d'autre choix que de se relever. En effet, les tensions latentes en Europe, notamment dans les Balkans occidentaux, la guerre en Ukraine, mais aussi le contexte sociopolitique marqué par les nationalismes et les autres menaces transnationales, sont autant de défis qui se dressent sur la trajectoire de l'organisation. Relever ces défis tout en préservant les principes directeurs régissant les relations mutuelles entre les États membres est un défi qui est à la portée de l'OSCE. Ces défis sont sans doute amplifiés par la guerre en Ukraine, non seulement à cause des conséquences humanitaires et des conséquences sécuritaires, y compris l'insécurité alimentaire, qui découlent directement du conflit, mais de façon plus insidieuse par la pression qui est exercée sur les États membres qui sont amenés à faire des choix entre les camps qui s'affrontent.

Plus que jamais, l'OSCE doit déployer ses mécanismes de règlement pacifique des différends entre les États de son ressort territorial. L'organisation doit faire preuve d'engagement et incliner les parties prenantes à trouver une issue pérenne au différend frontalier entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et éviter un embrasement qui pourrait nuire à l'ensemble de la région. De même, elle est interpellée dans son rôle stabilisateur à Chypre, au Kosovo ou en Bosnie-Herzégovine, ou encore dans sa capacité à régler la question des conflits gelés, qui peuvent se réveiller à la faveur de la conjoncture politico-économique, dont les enjeux ne sont pas toujours maîtrisables. L'OSCE a une véritable carte à jouer pour amener les parties au dialogue, y compris dans la guerre en Ukraine, dont elle devrait se servir à tous les niveaux pour faire prévaloir la négociation sur la logique d'affrontement.

Nous reconnaissons également le rôle qu'elle joue en ce qui concerne la réponse humanitaire dans les situations de conflit, en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les nombreuses actions qu'elle mène pour soutenir ses États membres dans le renforcement de l'état de droit, du respect des droits de l'homme ou de la lutte contre les défis environnementaux.

L'OSCE devra se résoudre à prévenir, à réconcilier et à favoriser la reconstruction et la coexistence pacifique. C'est là un rôle dont elle ne pourra se défaire et pour lequel elle doit amplifier sa crédibilité par une position à équidistance des antagonismes de ses États membres. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur ses organes et ses forums de coopération spécialisés, qui bénéficient de mécanismes de prévention des conflits, de défense des minorités nationales et de conciliation ou d'arbitrage entre les parties.

Il est essentiel que l'OSCE soit en mesure d'accomplir l'ensemble de son mandat, dont une part importante consiste dans des missions de terrain à travers l'appui humanitaire, la formation et autres missions de renforcement des capacités, notamment des actions entrant dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont la contribution aux phases de rétablissement de la paix et à la reconstruction post-conflit est désormais plus que jamais reconnue. Nous appelons les États membres à s'abstenir de toute initiative ou attitude tendant à entraver le fonctionnement normal de l'organisation.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance de la coopération entre l'OSCE et l'ONU, et exhorter les États membres de l'OSCE à préserver les acquis de ces 50 dernières années, à privilégier le dialogue, à promouvoir la diplomatie préventive et à s'unir dans la recherche de la sécurité et de la stabilité, dans l'esprit de l'idéal de la Charte des Nations Unies pour les peuples du monde.

**M<sup>me</sup> Jaraud-Darnault** (France) : L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est confrontée aujourd'hui à une attaque sans précédent contre son essence même. L'agression que mène la Russie contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, comme de tous les principes et engagements issus des textes fondateurs de l'OSCE, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Notre soutien à l'Ukraine demeure total. Nous devons pour cela continuer de prendre appui sur les instruments de l'OSCE. Je tiens à saluer le lancement du Programme de soutien pour l'Ukraine en novembre 2022, auquel la France a contribué à hauteur de 1,5 million d'euros en 2022 et qui a vocation à être pérennisé aussi longtemps que nécessaire.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de la France à ceux qui ont œuvré au sein de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, ainsi que saluer la mémoire de ses agents victimes de l'agression russe. Nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle des personnels de la Mission toujours détenus par la Russie et ses suppléants.

Je tiens à saluer la contribution des institutions et instruments de la dimension humaine de l'OSCE pour documenter les crimes commis par la Russie en Ukraine. Les rapports publiés au titre de l'invocation du Mécanisme de Moscou pour la dimension humaine, à trois reprises depuis le 24 février 2022, documentent des violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire par la Russie, y compris contre les enfants.

La France soutient par ailleurs pleinement l'invocation, le 23 mars dernier, par 38 États participants au Mécanisme de Moscou contre la Biélorussie. La France est en effet très préoccupée par la poursuite de la détérioration de la situation des droits de l'homme en Biélorussie. Elle réitère sa condamnation de la complicité du régime d'Aleksandr Lukashenko dans l'agression militaire illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine.

L'OSCE doit pouvoir continuer de mettre ses ressources au service de la prévention et du règlement des conflits dans l'espace européen, conformément aux principes du droit international.

Dans son ordonnance du 22 février, la Cour internationale de Justice a constaté que

« depuis le 12 décembre 2022, la liaison entre le Haut-Karabakh et l'Arménie via le corridor de Latchine est sérieusement perturbée ».

La France rappelle que les décisions de la Cour ont force obligatoire.

La France apporte également son soutien aux négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'ensemble des questions doivent être réglées exclusivement par la voie de la négociation. La France estime que l'OSCE peut apporter une contribution utile aux processus en cours, notamment via la mise en œuvre de mesures de confiance.

La France réitère son soutien indéfectible en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la Moldavie, et au rôle de l'OSCE pour progresser dans le règlement des conflits qui s'y déroulent. Elle appelle la Russie à ne pas faire obstacle à la prolongation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie au-delà du 30 juin.

Alors que nous fêtons cette année le trentième anniversaire de l'établissement du Cadre de coopération et de coordination entre le Secrétariat de l'ONU et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la France leur réaffirme son soutien, ainsi qu'aux relations de coopération que les deux organisations développent

pour contribuer au règlement des crises en Europe. À cet égard, la France salue particulièrement l'engagement du Ministre Osmani aux côtés de la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Schmidt.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à le remercier de son exposé éclairant et circonstancié.

Comme l'ont mentionné le Président en exercice de l'OSCE et d'autres orateurs et oratrices, il existe malheureusement de nombreux endroits où il est urgent de prévenir les conflits à l'aide de mesures de confiance. Cette situation est encore compliquée et exacerbée par l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a eu des effets néfastes et, parfois, déstabilisateurs, dans le monde entier. À cet égard, nous tenons à exprimer notre respect à l'OSCE pour le rôle important qu'elle a joué dans l'instauration de la confiance, avec la participation d'un grand nombre de pays défendant des valeurs et des vues diverses.

Le Japon est devenu le premier partenaire de coopération de l'OSCE il y a plus de 30 ans, en 1992. Depuis lors, il a participé activement à tous les sommets et conseils ministériels de l'OSCE. Il s'enorgueillit de ce partenariat de longue date ayant pour but de relever les défis communs en matière de sécurité mondiale. Nous avons également renforcé notre coopération avec l'OSCE dans le cadre des efforts déployés en faveur de la démocratisation et de la stabilité régionale.

Par exemple, le Japon a dépêché des experts auprès de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et contribué financièrement à la prévention de la traite des personnes en Ukraine et dans les pays voisins, ainsi qu'au renforcement des contrôles aux frontières en Asie centrale et en Afghanistan. Cette coopération repose sur la ferme conviction que la paix et la stabilité dans la région de l'OSCE sont directement liées à celles de la communauté internationale, y compris dans la région Asie-Pacifique.

La communauté internationale se trouve aujourd'hui à un tournant historique. L'ordre international fondé sur l'état de droit, que nous avons toujours défendu, est menacé. Nous sommes confrontés à une situation impardonnable, dans laquelle un État participant de l'OSCE, qui est également membre permanent du Conseil de sécurité, a envahi un autre État participant. N'oublions pas que l'Assemblée générale s'est exprimée avec force en octobre 2022 pour appeler l'OSCE à appuyer la désescalade de la situation actuelle.

Il est plus que jamais impératif de garantir une sécurité globale en instaurant un climat de confiance fondé sur le dialogue, ce à quoi l'OSCE s'emploie depuis sa création. S. E. M. Bujar Osmani a mentionné l'importance de placer les personnes au centre de toute initiative, ce que le Japon approuve pleinement, car nous accordons une grande importance au concept de la sécurité humaine. Le Japon continuera de coopérer avec l'OSCE afin de surmonter les multiples problèmes de sécurité auxquels la communauté internationale est confrontée et de maintenir et renforcer l'ordre international fondé sur l'état de droit.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine est un acte scandaleux qui ébranle les fondements mêmes de l'ordre international aux quatre coins du monde, et nous la condamnons une fois encore dans les termes les plus forts. La communauté internationale doit s'unir pour exprimer son opposition, indépendamment des frontières géographiques, à cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous adressons nos remerciements au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, S. E. M. Bujar Osmani, pour son exposé très éclairant qui tombe à point nommé. Nous prenons acte des priorités qu'il a définies pour son mandat. Le Mozambique salue le rôle déterminant joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, depuis sa création en 1975, dans le maintien de la paix sur le continent européen. En tant qu'organisation régionale au centre du dispositif de sécurité européen depuis près d'un demi-siècle, l'OSCE a été un élément essentiel du maintien de la paix et de la stabilité en Europe et a contribué activement à façonner les transitions démocratiques qui ont jeté les bases de la prospérité dont nous avons été témoins dans l'Europe de l'après-guerre froide. De notre point de vue, l'organisation demeure tout aussi pertinente aujourd'hui en ce qui concerne toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité en Europe. Elle est une interlocutrice valable et importante au sein des organisations multilatérales, régionales et sous-régionales du monde entier qui partagent le même mandat et les mêmes valeurs.

Le Mozambique accorde une attention particulière au rôle joué par l'OSCE pour faciliter le dialogue et la coopération entre ses 57 États membres sur une multitude de questions émergentes, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la maîtrise des armements et la migration. Il s'agit là de problématiques

auxquelles sont confrontés notre propre pays ainsi que nos diverses organisations régionales et sous-régionales en Afrique. Nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que, comme en Afrique, l'objectif de faire taire les armes est au cœur du mandat de l'OSCE et que, à cet égard, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et à partager les uns avec les autres, indépendamment des particularités contextuelles et historiques qui nous sont propres.

En ce moment crucial, alors que le dispositif de sécurité international est soumis à d'énormes pressions et fait face à de multiples vents contraires, l'OSCE, de concert avec d'autres organisations régionales et l'ONU, doit redoubler d'efforts et rétablir les garanties nécessaires à l'avènement d'un monde pacifique et prospère. L'esprit qui a présidé à l'adoption de l'Acte final d'Helsinki en 1975 et de la déclaration du Sommet d'Istanbul en 1999 et qui a renforcé l'engagement de l'OSCE en faveur de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme, reste important et doit être employé à bon escient. Alors que la guerre en Ukraine met à rude épreuve l'OSCE et d'autres cadres régionaux similaires, nous avons toujours besoin d'une diplomatie et d'un dialogue renouvelés pour parvenir à une désescalade du conflit et jeter les bases d'un renforcement de la confiance et, à terme, d'une révision du dispositif de sécurité européen. Nous partageons pleinement l'avis de M. Osmani selon lequel la guerre n'est ni une nécessité ni une fatalité.

Au-delà de l'Europe, l'OSCE a un rôle important à jouer dans la consolidation de son partenariat avec l'ONU, en particulier dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Les deux organisations peuvent collaborer étroitement en vue d'améliorer l'efficacité de leurs efforts communs en répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général dans *Notre Programme commun* (A/75/982).

Nous nous félicitons de constater que les principes et engagements fondamentaux inscrits dans l'acte fondateur de l'OSCE, tels que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des droits humains, des libertés fondamentales et de l'indivisibilité de la sécurité, restent des pierres angulaires de la paix et de la sécurité internationales. À l'heure où nous envisageons l'avenir, nous demeurons convaincus que l'OSCE restera un partenaire indispensable dans les efforts qui sont déployés pour promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe et ailleurs.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai écouté attentivement l'exposé de S. E. M. Osmani,

Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord.

La Chine a toujours soutenu la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, y compris l'OSCE, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dans le but de relever les défis qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre de ce processus, il est impératif d'adhérer aux buts et principes inscrits dans la Charte, lesquels promeuvent le règlement des différends par des moyens pacifiques. La sécurité en Europe est actuellement en proie à des risques et à des défis de plus en plus importants. La Chine attend de l'OSCE qu'elle redouble d'efforts pour renforcer la confiance mutuelle entre les États membres, prévenir et arbitrer les conflits et faire face aux menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité, et qu'elle joue un rôle positif et constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité en Europe.

Nous devons souligner l'importance de la sécurité coopérative. L'OSCE possède une vaste expérience en matière de prévention et de règlement des conflits et doit tirer parti de ses mécanismes existants, intensifier ses efforts pour promouvoir les pourparlers de paix et la médiation, concilier les intérêts et les préoccupations de toutes les parties, encourager les États participants à renoncer à l'esprit à somme nulle de la guerre froide et à la politique des blocs, instaurer une confiance mutuelle par le dialogue et la concertation, régler les différends par la voie de négociations pacifiques et parvenir à la sécurité par la coopération plutôt que par l'affrontement.

Nous devons adhérer à l'objectif de la sécurité commune. Le principe de l'indivisibilité de la sécurité, établi dans l'Acte final d'Helsinki en 1975, doit être respecté et mis en pratique. Ce n'est qu'en prenant au sérieux la sécurité des autres et en préservant la sécurité de tous que nous pourrions véritablement garantir notre propre sécurité. L'OSCE doit encourager les États participants à respecter les préoccupations légitimes de chacun en matière de sécurité et envisager la mise en place d'un cadre de sécurité européen équilibré, efficace et durable, en vue de parvenir à une sécurité commune.

Nous devons insister sur la concrétisation d'une sécurité durable. La sécurité ne peut être solide et durable que si elle est fondée sur l'état de droit international, sur la moralité et sur des concepts cohérents. De concert avec la communauté internationale, l'OSCE doit adhérer à un véritable multilatéralisme et défendre le système

international, avec l'ONU en son centre, l'ordre international fondé sur le droit international et les normes fondamentales qui régissent les relations internationales, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Elle doit en outre promouvoir la démocratisation des relations internationales et l'état de droit à l'échelle internationale, et œuvrer à la mise en place d'une sécurité durable en Europe.

La position de la Chine sur la situation en Ukraine reste constante et claire. Nous avons toujours considéré que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être protégées, les buts et principes consacrés par la Charte respectés, les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité prises au sérieux et que tous les efforts susceptibles d'aboutir à un règlement pacifique de la crise devaient être soutenus. Le Président Xi Jinping a récemment mené un dialogue intensif avec les dirigeants de la Russie, de l'Ukraine, de l'Europe et des pays en développement, en expliquant en détail la position et les propositions de la Chine et en jouant un rôle constructif dans la promotion des pourparlers de paix.

Il n'y a pas de gagnants dans les conflits et les guerres. Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de parvenir à la paix. Compte tenu de la montée récente des tensions sur le champ de bataille, toutes les parties doivent rester calmes, faire preuve de retenue, s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions et les affrontements, et œuvrer à la mise en place des conditions propices à un règlement politique de la crise. La communauté internationale doit continuer de considérer les pourparlers de paix comme la voie à suivre et aider les parties au conflit à préparer le terrain pour un règlement politique de la crise dès que possible. Nous encourageons l'OSCE à tirer parti de ses atouts et à créer les conditions et l'environnement nécessaires pour soutenir la reprise des négociations entre la Russie et l'Ukraine. Le Gouvernement chinois entend envoyer un représentant spécial pour les affaires eurasiennes en Ukraine et dans d'autres pays et continuera d'œuvrer en faveur d'une cessation rapide des hostilités et du rétablissement de la paix.

Il n'existe pas de solutions simples à des problèmes complexes. La crise ukrainienne est le point culminant des tensions en matière de sécurité accumulées en Europe sur une longue période, et c'est uniquement sur la base d'une sécurité coopérative, commune et durable que l'on pourra définitivement la régler. J'espère que toutes les parties examineront minutieusement leurs efforts conjoints et collaboreront, par l'entremise du dialogue et des consultations, en vue d'instaurer une paix et une stabilité à long terme en Europe.

Aujourd'hui, M. Osmani et bon nombre de membres du Conseil ont évoqué le différend entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les vues de la Chine sur cette question demeurent inchangées. Notre position constante est que l'Arménie et l'Azerbaïdjan devraient, conformément aux objectifs et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, résoudre pacifiquement le problème qui les oppose par des moyens diplomatiques, à savoir le dialogue et la négociation, et préserver ensemble la paix et la stabilité régionales.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence de M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'année 2023, que je remercie de son exposé détaillé et instructif et à qui je souhaite plein succès dans l'exercice de son mandat, qui intervient à un moment décisif pour la sécurité et la stabilité de l'Europe et du monde.

L'Équateur soutient le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons du fait que, depuis la mise en place du Cadre de coopération et de coordination entre l'ONU et l'OSCE en 1993, ce partenariat s'est élargi pour traiter des questions thématiques, défis et conflits divers qui touchent l'Europe et sont susceptibles d'avoir des répercussions dans le monde.

Nous saluons les efforts communs déployés pour faire avancer le processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux, les discussions internationales de Genève sur la Géorgie, la mise en oeuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale et le règlement des conflits relatifs au Haut-Karabakh et à la République de Moldova. Ma délégation se félicite que la Macédoine du Nord ait présenté ses priorités sous la devise « L'enjeu, ce sont les êtres humains ». Plusieurs de ces priorités coïncident avec celles de l'ONU et, plus précisément, avec celles du Conseil.

Par ailleurs, nous sommes conscients du rôle majeur qu'a joué l'OSCE, par l'intermédiaire de sa mission spéciale d'observation en Ukraine et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral, pour promouvoir la sécurité et une solution politique dans un contexte difficile, avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Bien que les efforts fournis par l'OSCE dans le contexte de l'application des Accords de Minsk soient devenus obsolètes par la force des choses, la contribution de cette organisation reste essentielle, notamment dans les circonstances actuelles plus complexes.

De plus, nous nous félicitons qu'une des priorités de l'actuelle présidence de l'OSCE soit de s'efforcer de régler les conflits existants en adoptant une approche centrée sur l'être humain. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales est essentiel pour garantir une sécurité durable. Nous encourageons les États participants de l'OSCE à coopérer de bonne foi avec les institutions de l'Organisation et ses opérations sur le terrain, en mettant l'accent sur le facteur humain. Nous encourageons également la présidence de l'OSCE à ne pas relâcher son attention concernant d'autres questions de sécurité, telles que la gestion de la sécurité aux frontières et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi que la cybersécurité et le lien entre les changements climatiques et la sécurité, notamment.

De plus, ma délégation accueille avec satisfaction les efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir et intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans les différents aspects de son travail. Nous demandons à l'OSCE de renforcer ses activités dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et de garantir la participation des femmes à tous les niveaux, y compris dans les forces armées et dans les processus et efforts de règlement des conflits.

Nous invitons l'OSCE, dans ses efforts en matière de prévention des conflits, à développer la gestion des communautés d'accueil et ses initiatives concernant les personnes déplacées, une condition qui touche particulièrement les femmes et les filles. Nous soulignons également le travail conjoint effectué par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous demandons à l'OSCE et à ses États participants d'intensifier leurs efforts en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et, en particulier, de désarmement, pour contribuer à ceux déployés par les Nations Unies en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive.

Pas plus tard qu'hier, nous nous sommes réunis dans cette salle pour discuter du renforcement de la confiance pour établir une paix durable (voir S/PV.9315). Il ne fait aucun doute que les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui exigent une coopération plus étroite, au sein de laquelle l'OSCE doit continuer de jouer un rôle constructif.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider de nouveau le Conseil de sécurité.

Nous saluons la présence à la séance d'aujourd'hui de M. Bujar Osmani, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord.

Je pense que cela ne surprendra personne que je commence ma déclaration en rappelant que, depuis de nombreuses années, les États-Unis et leurs alliés prennent des mesures systématiques et ordonnées pour créer une entité russophobe, nationaliste et néonazie à nos frontières, provoquant ainsi une crise grave du système des relations internationales. Et tandis que Washington, Londres, Bruxelles et certaines capitales poursuivent leur discours délirant sur une agression russe, prétendument non provoquée, les véritables causes des changements tectoniques dont nous sommes témoins sont très claires pour n'importe quel observateur un tant soit peu informé.

Parmi ces causes, il y a le coup d'État anticonstitutionnel commis à Kiev en 2014, le fait que les crimes commis par ce régime pendant huit ans contre les civils dans le sud et l'est de l'Ukraine aient été tolérés, et le mépris collectif de l'Occident pour le principe de l'indivisibilité de la sécurité en faveur de l'expansion de l'OTAN. La question de savoir où nous allons et à quoi ressemblera le nouveau système de relations internationales reste posée aujourd'hui. Une chose est sûre : le monde ne sera plus unipolaire et la domination occidentale, ou *Pax Americana*, tire à sa fin. La place et le rôle des organisations internationales dans ce processus objectif restent également à définir. Chaque organisation aborde ce défi différemment. L'ONU, qui est essentiellement un bastion du multilatéralisme, continue d'être sollicitée en tant que plateforme de dialogue et de coopération internationale, malgré la domination de l'Occident sur ses mécanismes et les tentatives désespérées des pays occidentaux d'imposer leur russophobie à tous les États Membres. Le Conseil de l'Europe, en revanche, n'a pas pu résister à cette pression et a progressivement sombré dans l'oubli politique, se transformant en un appendice atrophié de l'OTAN et de l'Union européenne dont il entérine les moindres décisions.

Dans ce contexte, l'OSCE a suscité beaucoup d'espairs, en tant que successeur du forum qui a joué un rôle clef dans l'instauration d'un dialogue entre l'Est et l'Ouest pendant la guerre froide. Aujourd'hui, nous avons une excellente occasion d'analyser dans quelle mesure ces attentes étaient justifiées.

Force est de constater que, face aux défis que je viens de mentionner, l'OSCE traverse sa crise la plus grave depuis sa création il y a près de 50 ans, crise exacerbée par les tentatives d'un groupe d'États bien connu d'utiliser

cette organisation pour servir leurs propres intérêts politiques et d'en faire l'outil d'une croisade contre la Russie déclenchée par l'Occident. Cette transformation n'est pas intervenue du jour au lendemain. Le système de sécurité régionale construit dans le cadre de l'OSCE et fondé sur les principes de la sécurité indivisible de Vancouver à Vladivostok était vraiment unique au monde. L'OSCE a réussi à relever les défis de l'époque, et les efforts déployés de bonne foi par les participants au processus ont permis de parvenir à des accords sur toute question urgente. Un excellent exemple a été la signature à Istanbul en 1999 d'un certain nombre de documents importants, tels que la Charte de sécurité européenne et l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, un instrument fondamental pour garantir la sécurité et la prévisibilité militaire en Europe.

Cependant, la volonté de renforcer la sécurité dans un monde en mutation n'était pas partagée par tous. Comme nous le savons, les États-Unis, qui cherchaient à maintenir la domination de l'OTAN sur la base de la version précédente du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, ont interdit à leurs alliés d'en ratifier la version révisée. Les actions ultérieures de Washington, à savoir son retrait du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ainsi que son rejet du Traité « Ciel ouvert », avec la complicité des pays européens, ont conduit à une nouvelle détérioration de la sécurité mondiale et régionale.

Toutefois, malgré les tentatives visant à transformer l'organisation en une sorte d'organe de contrôle des politiques adoptées par les États situés à l'est de Vienne, l'OSCE est restée très sollicitée. Ses activités ont suscité l'espoir d'une amélioration de l'environnement en Europe et d'une transition vers une coopération et un développement mutuellement bénéfiques. Ses fonctions de médiation sont restées également très demandées. L'OSCE a ainsi été appelée à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des Accords de Minsk entre l'Ukraine et les républiques du Donbass, contre lesquelles le régime de Kiev a déclenché une guerre sanglante en 2014. À cette fin, une solide boîte à outils a été fournie sous l'égide de l'OSCE, offrant une plateforme de dialogue direct entre les parties au conflit au sein du Groupe de contact trilatéral et de ses sous-groupes de travail. Mais Kiev a systématiquement évité de participer à tout dialogue de fond avec les représentants de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk, tout en continuant de bombarder leurs villes pacifiques. Pour ce faire, Kiev a reçu l'aide des

pays de l'OTAN, qui ont investi dans la fourniture d'armes et d'équipements au régime de Kiev et ont encouragé les crimes commis par l'Ukraine contre des civils. La réponse des dirigeants de l'OSCE à cette situation a souvent été très discutable ou inexistante. En conséquence, l'organisation a non seulement échoué dans sa mission première, qui était de parvenir à la paix, sur la base de la mise en œuvre de bonne foi des Accords de Minsk, mais elle est aussi devenue complice de l'Occident, non seulement en se mettant au service d'une des parties au conflit, mais aussi en lui fournissant des informations sensibles.

Il n'est pas surprenant qu'après l'escalade de la crise ukrainienne en février 2022, l'organisation se soit rangée clairement et docilement du côté de Kiev pour servir les intérêts de certains États de l'OSCE et de leurs alliances. L'ensemble du travail de l'organisation a été subordonné à la promotion des approches occidentales de la situation en Ukraine et dans la région. Les directives données aux dirigeants de l'OSCE pour qu'ils agissent publiquement en stricte conformité avec la position de consensus ont été oubliées. Par conséquent, au lieu d'être une plateforme de dialogue, l'organisation s'est rapidement transformée en une plateforme d'invectives russophobes et d'accusations hystériques contre notre pays. Le processus d'ukrainisation, que la présidence polonaise de l'OSCE a particulièrement bien réussi à promouvoir l'année dernière, a conduit à une mise en œuvre peu convaincante du mandat de l'organisation, et son expérience et ses compétences de longue date ne sont pas utilisées aux fins prévues.

Le battage artificiel créé autour de la question ukrainienne empêche de se consacrer pleinement à la gestion des autres crises, qui sont nombreuses dans l'espace de l'OSCE. La situation dans les Balkans continue de se détériorer. L'aggravation de la situation au Kosovo, en raison des actions des autorités de Pristina avec la complicité de leurs partenaires occidentaux, est de plus en plus préoccupante. Dans ce contexte, l'OSCE ne semble pas être en mesure d'apporter une réponse équilibrée aux événements, bien qu'elle continue de participer aux efforts internationaux visant à régler la situation conformément à la résolution 1244 (1999).

Force est malheureusement de constater l'absence de progrès de l'OSCE dans la recherche d'un règlement au conflit transnistrien, notamment dans le cadre du processus de négociation 5+2, suspendu depuis octobre 2019. Comme chacun le sait, le mandat de la mission en République de Moldova lui a été confié il y a 30 ans, mais visiblement ce laps de temps ne s'est pas avéré suffisant pour lui permettre d'offrir des résultats tangibles aux États participants. Le rôle subversif que joue actuellement

l'Ukraine en Transnistrie est particulièrement préoccupant, car il témoigne de sa volonté d'intervenir, y compris en recourant à la force.

Nous regrettons la politisation des discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité en Transcaucasie, qui a conduit à l'annulation injustifiée de deux réunions consécutives et à une rupture du rythme du processus de négociation. Nous pensons que ces mesures reflètent les tentatives de nos collègues occidentaux de faire en sorte que la confrontation s'étende de l'Ukraine au Caucase du Sud et de sacrifier le modèle de Genève sur l'autel de la géopolitique. Ce comportement dangereux appelle une réponse immédiate de la part de la coprésidence de l'ONU, de l'OSCE et de l'Union européenne. Pour notre part, nous réaffirmons notre attachement aux discussions internationales de Genève en tant que plateforme inédite destinée à assurer un dialogue direct permanent entre Tbilissi, Sokhouni et Tskhinvali. En l'absence de négociations, la situation sur le terrain ne peut que se dégrader.

En raison des actions des États-Unis et de la France, le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a cessé ses activités. Entre-temps, la situation concernant le Haut-Karabakh, y compris dans le secteur relevant de la responsabilité du contingent russe de maintien de la paix, la ligne de confrontation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et le dialogue entre les responsables de Bakou et d'Erevan, continue de susciter de vives inquiétudes. Nous réaffirmons l'importance du strict respect de l'ensemble des accords conclus entre 2020 et 2022 par les dirigeants de la Russie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La Fédération de Russie est prête à fournir à l'Azerbaïdjan et à l'Arménie, qui sont proches de nous, toute l'assistance nécessaire, tant au niveau politique que sur le terrain, avec la participation des commandants du contingent russe de maintien de la paix. Malheureusement, l'actuelle présidence de Macédoine du Nord de l'OSCE n'a pas encore réussi à élaborer un programme fédérateur et ne peut se permettre d'adopter une approche neutre vis-à-vis du statut. Ainsi, le Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord n'a pas hésité à participer à un spectacle politique commémorant l'anniversaire de la mise en scène de Boutcha, violant ainsi de manière flagrante le mandat du Président en exercice de l'OSCE.

Dans le même temps, le Président en exercice et le secrétariat de l'organisation font preuve d'un mutisme accablant sur la persécution, motivée par des considérations politiques, de l'Église orthodoxe ukrainienne canonique par le régime de Kiev, tout comme ils ont gardé scandaleusement le silence sur les atrocités commises par les autorités

de Maïdan et les crimes des nationalistes ukrainiens, qui ont brûlé vifs des personnes qui se trouvaient dans la Maison des syndicats à Odessa, il y a exactement neuf ans. La tragédie se répète aujourd'hui, et les pressions exercées par les institutions de l'État ukrainien et ses services de sécurité sur l'Église ainsi que leur ingérence dans la vie des communautés religieuses et la liberté de religion ne font l'objet d'aucun examen, malgré les violations flagrantes par l'Ukraine de ses engagements juridiques internationaux, y compris ceux pris dans le cadre de l'OSCE. Nous exigeons que le Président en exercice prenne des mesures efficaces pour protéger la liberté de religion en Ukraine conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE.

La politique d'affrontement à courte vue adoptée par l'alliance des États occidentaux, dirigée par les États-Unis, ne provoque pas seulement une crise aiguë dans l'espace de l'OSCE, mais oblige également l'organisation elle-même à faire un choix critique : soit elle entreprend la tâche cruciale de mettre en place un mécanisme de sécurité européenne durable, fondé sur le principe de l'indivisibilité, inscrit dans de nombreux documents de l'OSCE, y compris la Charte de sécurité européenne de 1999, également connue sous le nom de Charte d'Istanbul, et la Déclaration commémorative d'As-tana de 2010, soit elle continue d'obéir à l'Occident, qui conçoit la sécurité comme l'expansion illimitée de l'alliance agressive de l'OTAN et l'imposition généralisée de la façon dont l'Occident conçoit les principes politiques, économiques et des droits de l'homme.

Néanmoins, nous avons toujours foi dans le potentiel de l'OSCE et ne comptons pas renoncer aux tentatives de tenir un dialogue dans le cadre de la plateforme de Vienne. Il suffit de passer un peu de temps dans les réunions du Conseil permanent de l'OSCE pour constater la différence fondamentale entre les déclarations insultantes voire hystériques des délégations occidentales et les informations factuelles et vérifiées de nos collègues de Vienne. Nous continuerons de communiquer calmement des renseignements sur ce qu'il en est réellement de la situation – « Que celui qui a des oreilles pour entendre entende », comme il est dit dans la Bible. L'OSCE a encore la possibilité de jouer un rôle en rapprochant des points de vue parfois diamétralement opposés et irréconciliables et en proposant une plateforme de dialogue mutuellement acceptable et un cadre de coexistence pacifique, à l'instar de ce qu'ont fait les négociateurs soviétiques, américains et européens dans la première moitié des années 1970. Pour cela, toutefois, il est essentiel non seulement d'arrêter de diaboliser ses adversaires, mais également d'en finir avec la logique de la confrontation et les jeux à somme nulle.

Quant au thème même de notre séance de ce jour, à savoir l'interaction entre les deux organisations au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous estimons que la coopération doit avoir lieu en toutes transparence et responsabilité à l'égard des États participants. Elle doit servir la recherche de principes fédérateurs, au lieu d'encourager les logiques de confrontation. Nous rappelons toutefois que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Il semble que certains à Vienne l'aient oublié, tout à leur enthousiasme pour les projets antirusse irréalistes. Plus tôt l'OSCE reviendra au dialogue calme et respectueux qui est si nécessaire, plus grandes seront ses chances de trouver sa place dans un ordre mondial renouvelé. Nous voulons croire qu'on en est pleinement conscient à Vienne et au-delà.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères Osmani de sa participation à la séance d'aujourd'hui et à le féliciter pour la manière dont la Macédoine du Nord dirige l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en se fondant sur les principes. Les observations qu'il a faites sur l'Ukraine sont particulièrement pertinentes. Des civils brutalisés vendredi dernier par les missiles russes à Ouman et dans d'autres villes aux enfants que la Russie transfère et déporte de force, le coût humain de l'agression commise par la Russie est incalculable et les dommages causés aux infrastructures ukrainiennes sont considérables. Comme M. Osmani l'a souligné, l'OSCE s'est portée à l'avant-garde des efforts déployés par la communauté internationale pour braquer les projecteurs sur les agissements des forces militaires de la Fédération de Russie en Ukraine, par l'intermédiaire des remarquables activités d'établissement des faits et de communication de l'information résultant des invocations répétées du Mécanisme de Moscou de l'OSCE par pas moins de 45 États participants.

Les rapporteurs qui ont établi ces rapports sont des professionnels dans leur domaine, qui documentent scrupuleusement les constatations d'atrocités et de mépris pour les vies innocentes. Les rapporteurs du Mécanisme de Moscou ont pareillement mis au jour la violence des efforts déployés par le régime biélorussien pour faire taire les dissidents et de la répression par le Kremlin de toutes les voix critiques de ses politiques, ainsi que de son action visant à juguler les médias libres. Un rapport du Mécanisme de Moscou sur le transfert forcé ou la déportation d'enfants ukrainiens vers les territoires ukrainiens temporairement occupés par les forces russes ou vers la Fédération de Russie elle-même est présenté aujourd'hui

à Vienne. Un autre rapport sur le Bélarus est en cours d'élaboration. Nous espérons que chacun lira ces rapports, compte tenu de la grave crise des droits humains qui a cours au Bélarus et des agissements inadmissibles de la Fédération de Russie, qui auront inévitablement des répercussions sur la sécurité régionale.

Nous estimons que les organisations régionales et leur coopération avec l'ONU sont plus importantes que jamais pour aider à maintenir la paix et la sécurité internationales. Étant donné qu'il s'agit de la plus grande organisation de sécurité régionale du monde, la coopération étroite de l'OSCE avec l'ONU est essentielle pour garantir que le Conseil puisse s'acquitter de son mandat concernant la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis se félicitent de la coopération que l'ONU et l'OSCE entretiennent afin de prévenir toute résurgence de la violence au lendemain des conflits, entre autres grâce à la coopération étroite des opérations de l'OSCE sur le terrain avec les organismes et missions des Nations Unies. On peut notamment citer l'exemple de la mission de l'OSCE au Kosovo, qui est un partenaire de la Mission des Nations Unies au Kosovo.

Malgré les tentatives de la Russie de lui faire barrage et de saboter son budget, l'OSCE poursuit son action, contribuant à la paix et à la sécurité régionales, y compris avec le programme d'appui à l'Ukraine financé par les donateurs en remplacement de la Mission spéciale d'observation, contrainte de fermer à cause de la Russie.

Les États-Unis apprécient à sa juste valeur l'OSCE, qu'ils considèrent être le vecteur d'un multilatéralisme efficace et un facteur de promotion du respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la maîtrise des armements, de la stabilité régionale, de la réconciliation après les conflits, des mesures de confiance et de renforcement de la sécurité, de la prospérité économique et des politiques environnementales durables. Nous espérons que la poursuite de la coopération avec l'OSCE sur des questions comme celles-ci permettra à l'ONU et par extension à toute la communauté internationale de faire jouer les avantages en présence et d'obtenir des résultats durables.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bujar Osmani pour qu'il réponde aux observations qui ont été formulées.

**M. Osmani** (*parle en anglais*) : Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer au Conseil de sécurité sur la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) actuellement exercée par la Macédoine

du Nord, qui coïncide avec le trentième anniversaire de l'établissement des relations de coopération et de coordination entre l'ONU et l'OSCE. Je remercie par ailleurs les représentants et représentantes des membres du Conseil de sécurité de leurs aimables paroles de soutien. Ils sont le vent qui nous pousse à continuer de guider l'organisation avec audace en ces temps difficiles.

Cependant, je tiens juste à réagir brièvement à certaines des observations faites par le représentant de la Fédération de Russie quant à la position censément non neutre de la Macédoine du Nord en tant que Présidente en exercice de l'OSCE.

L'OSCE est effectivement une instance de dialogue entre pays aux vues divergentes. Le rôle de la Macédoine du Nord en tant que Présidente en exercice consiste à agir en médiatrice objective de ce dialogue. Toutefois, ce dialogue a lieu dans le cadre établi par les principes et les

engagements de l'organisation, que nous avons volontairement accepté de défendre et d'appliquer. Ils sont non négociables. Le rôle de la Macédoine du Nord en tant que Présidente en exercice est de préserver ces principes et ces engagements. Nous agissons donc en médiateur objectif, créant un climat propice au dialogue afin de concrétiser et de défendre ces principes et ces engagements. Ces engagements ont trait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États participants de l'OSCE, et au fait de s'abstenir de violer les frontières et de recourir à la force à des fins politiques. C'est ainsi que nous agissons durant notre présidence.

**Le Président** : Je remercie M. Osmani pour les précisions qu'il a apportées.

Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 11 h 50.*